

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : nesrine-berregouba-cssmv-gouv-qc-ca
<https://www.cadre21.org/membres/90f3f165a6379287d416770d>

Date d'obtention : 2025-10-15 00:46:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Stopper la diffusion des contenus sexuel pour protéger les élèves

Évaluer la situation pour mieux comprendre la situation

Consulter la direction pour décider de la suite

Informier et transmettre les informations à la direction aux parents la DPJ et les services de police

Offrir les services de soutien aux élèves en question

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Des situations ou on doit réagir d'après le protocole

Chaque situation a son règlement et on doit agir pour le bien de l'élève et on doit soutenir et orienter pour mieux rétablir la situation tout en suivant la méthode.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que l'étape la plus délicate, c'est lors de l'application du jugement professionnel pour analyser la gravité de la situation, pour savoir si c'est le moment d'impliquer les services extérieurs de l'école, comme la police et ou la DPJ, protéger la confidentialité selon la loi ainsi que gérer nos émotions personnelles.